



LA BOURSE REGIONALE D'ETUDES

RENTREES DE JANVIER-FEVRIER-MARS 2023

ATTENTION

Evolution du site dédié aux bourses du secteur sanitaire et social et nouveau règlement à compter des rentrées en formation de 2017.

Alignement des bourses régionales d'études sur celles du Ministère de l'Enseignement Supérieur (décret n°2016-1901 du 28 décembre 2016).

DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE SUR www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

DU 3 JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

BESOIN D'AIDE ?

APPELEZ L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP) au

02 38 56 93 12

ou ENVOYEZ UN MAIL rubrique « contact »

sur www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PIECES JUSTIFICATIVES A VOTRE
INSTITUT DE FORMATION

4 AVRIL 2023

**APRES LA CLOTURE DU SITE LES DEMANDES DE BOURSE ET LES DOSSIERS
INCOMPLETS SONT REFUSES**

Plus qu'une Région
une chance pour la formation

